

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

Séance du 16 mars 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	9

L'an deux mille vingt-deux et le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

Date de la convocation : 04.03.2022

**Objet de la délibération**

Adoption du compte administratif  
de l'exercice 2021

PRESENTS : Mesdames BERARD, HULIN, LENGARD, POCHOT  
Messieurs CAMPEIS, MARCEAU, STOLZ

ABSENTS EXCUSES : Madame KOMBO-TSIMBA, Monsieur DEL

Rapporteur : Mme Lengard

PROCURATIONS : Monsieur MARET à Madame HULIN, Monsieur  
BISSON à Madame LENGARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN

N° 06.2022

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-31, L1612-11 à L1612-14 et R2342-11 à R2342-12,

**Vu** la nomenclature budgétaire M14,

**Vu** le budget primitif 2021,

**Vu** le compte de gestion 2021,

**Considérant** l'arrêt des comptes du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2021,

Considérant que ces comptes sont en tous points identiques à ceux retracés dans le compte de gestion du Comptable,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

**Article 1** : adopte le compte administratif 2021, lequel peut se résumer comme suit :

	Mandats	Titres	Solde
Fonctionnement	210 667 €	118 484,31 €	+ 92 182,69 €
Excédent de fonctionnement 2020	170 715 €	251 313,85 €	+ 40 646,85 €
<b>Total fonctionnement</b>			<b>+ 132 829,54 €</b>

	Mandats	Titres	Solde
Investissement	9 533 €	0 €	+ 9 533 €
Excédent d'investissement 2020	358 €	9 531 €	+ 9 173 €
<b>Total investissement</b>	0 €	0 €	+ <b>18 706 €</b>

**Article 2** : constate par la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion dressé par le Comptable relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

**Article 3** : vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Lieusaint, le 17 mars 2022

Michel BISSON  
Président du



*Le Président :*

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**IV - ANNEXE DU BUDGET PRIMITIF - IV  
ARRETE ET SIGNATURES - D2**

Département de Seine-et-Marne  
TRESORERIE DE SENART GESTION PUBLIQUE LOCALE  
C.C.A.S. DE LIEUSAIN

CA 2021

Nombre de membres en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de membres représentés : 2  
Nombre de membres absents : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 9  
**VOTES :** Pour 9  
Contre 0  
Abstentions 0

Date de convocation 04.03.2022

Présenté par Madame Valérie LENGARD, Vice-Présidente du CCAS

A lieusaint, le 16 mars 2022

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire,

A Lieusaint, le 16 mars 2022

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

M. BISSON  
*procurator*

Mme LENGARD

Mme BERARD  
*Berard*

M. CAMPEIS  
*[Signature]*

M. DEL  
*excuse*

Mme HULIN  
*Hulin*

Mme KOMBO-TSIMBA

M. MARCEAU  
*[Signature]*

M. MARET

Mme POCHOT  
*[Signature]*

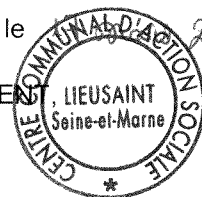
M. STOLZ  
*[Signature]*

*excuse*  
*procurator Hulin*

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le  
et de la publication, le

A Lieusaint, le

LE PRESIDENT  
M. BISSON



*2022*  
*[Signature]*